



LE CENTRE DES APPRENANTS D'ALSACE

DIT CAA

Association de droit local inscrite au registre des Associations de COLMAR

Vol.75 Folio n°47

SIREN 803 355 593

Siège

37, rue Saint Josse

68 000 COLMAR

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2025



Audit, conseil et expertise comptable

ML PLUS – Société à responsabilité limitée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes

Au Capital de 100 000€ - RCS STRASBOURG 525 103 446

12, avenue des Vosges – 67000 Strasbourg – Tél : +33(0) 3 88 36 16 00 – info@ipilote.fr – www.ipilote.fr



LE CENTRE DES APPRENANTS D'ALSACE

DIT CAA

Association de droit local inscrite au registre des Associations de COLMAR

Vol.75 Folio n°47

SIREN 803 355 593

Siège

37, rue Saint Josse

68 000 COLMAR

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « LE CENTRE DES APPRENANTS D'ALSACE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie intitulée « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans le point 3 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- L'affectation correcte des produits OPCO qui sont à rétrocéder à chacun des UFA ainsi que la contribution aux frais de siège qui en découlent.
- L'estimation concordante des factures à établir aux différents OPCO au titre des contrats signés entre les parties pour les différentes formations,
- La pertinence des informations données dans l'annexe aux comptes sur les faits majeurs intervenus en 2025.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Strasbourg le 01 juin 2026
Signé par Annabelle Fleury
Le 1 juin 2026



doc_K6YZ
tx_k5gv5dPx73GE

Le Cabinet ML PLUS
Commissaire aux comptes

Représenté par Annabelle FLEURY

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
. Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
. Frais de développement				
. Donations temporaires d'usufruit				
. Concessions, brevets, licences, marques				
. Autres immobilisations incorporelles	29 419	29 419		
. Immobilisations incorporelles en cours				
. Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
. Terrains				
. Constructions				
. Installations tech., matériels, outillage	244 983	244 941	42	2 903
. Autres immobilisations corporelles	9 500	2 824	6 676	
. Immobilisations corporelles en cours				
. Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
. Participations et Créances rattachées				
. Autres titres immobilisés				
. Prêts				
. Autres immobilisations financières	668		668	668
Total	284 570	277 184	7 386	3 571
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
. Créances usagers et comptes rattachés	417 009		417 009	402 211
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres créances	2 412 370		2 412 370	2 480 843
Charges constatées d'avance	3 587		3 587	2 231
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	926 175		926 175	824 545
Total	3 759 141		3 759 141	3 709 830
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remb. des emprunts				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
Total				
TOTAL ACTIF	4 043 711	277 184	3 766 527	3 713 401

	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires	15 000	15 000
Fonds propres avec droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité	100 000	100 000
. Autres		
Report à nouveau	308 856	209 332
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	6 555	99 524
Situation nette (sous-total)	430 412	423 856
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		173
Provisions réglementées		
Total	430 412	424 030
AUTRES FONDS PROPRES		
Fonds non remboursables		
Avances conditionnées		
Droit du concédant		
Total		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	203 007	203 007
Total	203 007	203 007
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments de trésorerie		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 243	7 133
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	167 407	191 419
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 958 459	2 887 812
Produits constatés d'avance		
Total	3 133 108	3 086 364
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	3 766 527	3 713 401

	du 01/01/2025	%	du 01/01/2024	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2025	PE	au 31/12/2024	PE	en euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	500	0,17	90	0,02	410	455,56
Ventes de biens et services :						
- ventes de biens						
<i>dont ventes de dons en nature</i>						
- ventes de prestations de services	288 584	99,77	369 455	98,47	-80 871	-21,89
<i>dont parrainages</i>						
Produits de tiers financeurs :						
- Concours publics et subventions	173	0,06			173	#####
- Versements des fondateurs ou consommation de dot. consommable						
- Ressources liées à la générosité du public :						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dép., provisions			1 660	0,44	-1 660	-100,00
Produit des cessions d'immo. incor. et corpo.						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	3	0,00	4 009	1,07	-4 007	-99,93
Total	289 260	100,00	375 214	100,00	-85 954	-22,91
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	95 390	32,98	109 838	29,27	-14 448	-13,15
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	1 043	0,36	1 100	0,29	-57	-5,16
Salaires	132 791	45,91	119 743	31,91	13 048	10,90
Cotisations sociales	50 032	17,30	44 891	11,96	5 141	11,45
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 684	1,97	4 830	1,29	855	17,70
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables d'immo. incor. et corpo. cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	5	0,00	6	0,00	-2	-26,83
Total	284 946	98,51	280 408	74,73	4 538	1,62
Résultat d'exploitation	4 314	1,49	94 806	25,27	-90 492	-95,45
PRODUITS FINANCIERS						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	2 241	0,77	2 940	0,78	-699	-23,77
Reprises sur provisions, dépréciations						
Différences positives de change						
Produits des immo. financières cédées						
Produits nets sur cession VMP et intr. trésor.						
Total	2 241	0,77	2 940	0,78	-699	-23,77
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différence négatives de change						
Valeurs comptables des immo. finan. cédées						
Charges nettes sur cession VMP et intr. trésor.						
Total						
Résultat financier	2 241	0,77	2 940	0,78	-699	-23,77

	du 01/01/2025 au 31/12/2025	% PE	du 01/01/2024 au 31/12/2024	% PE	Var. en val. annuelle	
					en euros	%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	6 555	2,27	97 746	26,05	-91 191	-93,29
PRODUITS EXCEPTIONNELS			1 777	0,47	-1 777	#####
Total			1 777	0,47	-1 777	#####
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Total						
RESULTAT EXCEPTIONNEL			1 777	0,47	-1 777	#####
Participation des salariés aux résultats						
Impôts sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	291 501		379 932		-88 431	-23,28
TOTAL DES CHARGES	284 946		280 408		4 538	1,62
EXCEDENT OU DEFICIT	6 555	2,27	99 524	26,52	-92 968	-93,41
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
Total						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestation en nature						
Personnel bénévole						
Total						

ANNEXE

- **Informations sur l'entité et faits majeurs de l'exercice**
- **Règles et méthodes comptables**
- **Règles comptables sur les actifs, amortissements et dépréciation**
- **Notes sur le Bilan Actif**
- **Notes sur le Bilan Passif**
- **Notes sur le Compte de Résultat**
- **Engagements financiers et autres engagements**

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2025

Durée : 12 mois

1 - INFORMATIONS SUR L'ENTITE

Objet :

Le CENTRE DES APPRENANTS D'ALSACE dit CAA a pour objet en qualité d'organisme de formation de dispenser des actions de formation par apprentissage au sens de l'article L 6211-2 du Code du Travail concourant au développement des compétences et de mener toutes actions sur le champ de la Formation Professionnelle Continue au sens de l'article L6311-1 du C.trav.

Activités ou missions :

Les missions menées concourent à la création d'une voie de formation initiale et continue ouverte à tous, sans limite d'âge et à tous les niveaux et au développement d'une pédagogie de l'action fondée sur la conjugaison d'activités professionnelles et d'acquisition de savoirs. L'association assure les missions prévues à l'article L6231-2 du Code du Travail.

Moyens mis en oeuvre :

Le CAA confie aux UFA l'organisation administrative et pédagogique des formations, selon une convention conforme à l'article L6233-1 du Code du Travail.

Les avances consenties aux UFA en cours d'année figurent dans le poste "autres créances" à l'actif. Le décompte définitif figure en "autres dettes" dans l'attente de la validation par l'AG.

Effectifs :

365

2 - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 26/11/2025, la dénomination est devenue le "CENTRE DES APPRENANTS D'ALSACE" dit CAA.

L'objet du CAA a été étendu aux actions sur le champ de la Formation Professionnelle Continue.

Lors du Conseil d'Administration statuant sur les comptes clos au 31/12/2025, il a été décidé de revoir à la baisse les frais de siège et les porter à 10 % au lieu de 13% des produits OPCO, CNFPT et Entreprises et à 7% au lieu de 10% des mêmes produits pour l'UFA de Sonnenberg qui établit les contrats d'apprentissage de ses apprentis (depuis le 1/7/2024).

3 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux Lois et Règlements en vigueur, et notamment les dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

A défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement 2018-06, les dispositions du règlement ANC N°2014-03 relatives au plan comptable général, modifié par les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03, continuent à s'appliquer.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC N°2022-06;
- Indépendance des exercices;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'incidence du changement de méthode comptable suite à l'application du règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 a été considérée comme non significative.

4 - REGLES COMPTABLES SUR LES ACTIFS, AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

OPTIONS RETENUES

	Date de 1ère option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles				<input checked="" type="text"/>
des titres de participation				<input checked="" type="text"/>
des autres titres immobilisés et titres de placement				<input checked="" type="text"/>
Frais externe de formation				
nécessaires à la mise en service				<input checked="" type="text"/>
Coûts d'emprunts activables				
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				<input checked="" type="text"/>
Dépenses de développement remplissant les les critères d'activation				
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				<input checked="" type="text"/>

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles	L	3 ans				
Dont frais de développement						
Dont fond commercial						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels	L	2 à 5 ans				
Autres immobilisations corporelles						

5 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement :

Frais de constitution.....
Frais de premier établissement.....

Valeur nette

Taux amortissement

Frais de développement :

Frais de développement.....

Valeur nette

Taux amortissement

Fonds commercial :

Eléments achetés.....
Eléments réévalués.....
Eléments reçus en apport.....

Valeur nette

Taux amortissement

Actif immobilisé :

Valeurs brutes

Immobilisations incorporelles.....
Immobilisations corporelles.....
Biens reçus par legs ou donations et
destinés à être cédés
Immobilisations financières.....

A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
29 419			29 419
252 235	9 500	7 251	254 483
668			668
282 322	9 500	7 251	284 570

Total.....**Amortissements et dépréciations**

Immobilisations incorporelles.....
Immobilisations corporelles.....
Biens reçus par legs ou donations et
destinés à être cédés
Immobilisations financières.....

A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
29 419			29 419
249 332	5 684	7 251	247 765
278 751	5 684	7 251	277 184

Total.....

Créances représentées par des effets de commerce :

Néant

Usagers.....
Autres créances.....

Etat des créances :

Actif immobilisé.....
Actif circulant et charges constatées d'avance.

Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
668	668	
2 832 966	2 832 966	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Participations et créances rattachées.....
Immobilisations financières.....
Usagers et comptes rattachés.....
Autres créances.....
Disponibilités.....

458 248

Charges constatées d'avance :

3 587

5 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

IMMOBILISATIONS

Augmentations de l'exercice	Virements		Entrées			Total
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations	
Immobilisations incorporelles.....						
Immobilisations corporelles.....			9 500			9 500
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés						
Immobilisations financières.....						
Total.....			9 500			9 500

Diminutions de l'exercice	Virements		Sorties			Total
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service	
Immobilisations incorporelles.....						
Immobilisations corporelles.....			7 251			7 251
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés						
Immobilisations financières.....						
Total.....			7 251			7 251

AMORTISSEMENTS

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations				Total
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles	
Immobilisations incorporelles.....					
Immobilisations corporelles.....		5 684			5 684
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés					
Total.....		5 684			5 684

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions			Total
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....		7 251		7 251
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Total.....		7 251		7 251

5 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

FONDS COMMERCIAL

Dépréciation :

Descriptif des modalités du test de dépréciation

Modalités d'affectation à un groupe d'actif

COUTS D'EMPRUNT INCORPORES DANS LE COUT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Rubriques	Montant incorporé au cours de l'exercice	Taux de capitalisation
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Total		

COUTS D'EMPRUNT INCORPORES DANS LE COUT DES STOCKS ET EN COURS

Rubriques	Montant incorporé au cours de l'exercice	Taux de capitalisation
Matières premières et autres approvisionnements		
Encours de production		
Produits finis		
Marchandises		
Total		

FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS

Nature et rythme de reprise en résultat

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Nature et rythme de reprise en résultat

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT

	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice précédent		99 524

AFFECTATION	Augmentations	Diminutions
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	99 524	
Total des affectations	99 524	

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions ou consommations	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise.....	15 000			15 000
Fonds propres avec droit de reprise.....				
Ecart de réévaluation.....				
Réserves.....	100 000			100 000
Report à nouveau.....	209 332	99 524		308 856
Résultat de l'exercice.....	99 524	106 079	99 524	6 555
Situation nette	423 856	205 603	99 524	430 412
Fonds propres consommables.....				
Subventions d'investissement.....	173		173	
Provisions réglementées.....				
Total.....	424 029	205 603	99 697	430 412

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DES RESERVES, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminutions	A la clôture
Réserves				
Réserves indisponibles.....				
Réserves statutaires ou contractuelles..				
Réserves réglementées :				
- plus-values nettes long terme.....				
- sur octroi de subvention d'investissement.....				
- autres.....				
Réserves pour projet de l'entité.....	100 000			100 000
Total (1)	100 000			100 000
Provisions réglementées				
Provision pour hausse de prix.....				
Amortissements dérogatoires.....				
Autres provisions réglementées.....				
Total (2)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges.....				
Provisions pour garanties aux usagers..				
Provisions pour pertes sur contrats.....				
Provision pour amendes et pénalités.....				
Provisions pour charges sur legs et donations.....				
Provision pour grosses réparations.....				
Autres provisions risques et charges.....				
Total (3)				
Dépréciations				
Sur immobilisations				
- incorporelles.....				
- corporelles.....				
- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
- financières.....				
Sur stocks et en cours.....				
Sur cptes usagers et cptes rattachés.....				
Autres dépréciations.....				
Total (4)				
Total général (1 + 2 + 3 + 4)	100 000			100 000
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation.....				
- financières.....				
- exceptionnelles.....				

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)							
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS							
Origine des fonds reportés	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture			
Total							
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES							
Origine des fonds dédiés	Fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation en cours de l'exercice		Transferts en fonds dédiés (en + ou en -)	Fonds dédiés à la clôture	
			Montant global	Dont remboursement aux tiers		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exer.
	A	B	C		D	A+B-C+D	
Subventions d'exploitation							
Fonds dédiés aux projets d'investissement	203 007					203 007	
Sous-total	203 007					203 007	
Contributions financières d'autres organismes							
Sous-total							
Ressources liées à la générosité du public							
Sous-total							
Total	203 007					203 007	

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

Etats des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	7 243	7 243		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	167 407	167 407		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 958 459	2 958 459		
Produits constatés d'avance				
Total :	3 133 108	3 133 108		

Dettes représentées par des effets de commerce : Néant

Dettes financières.....

Fournisseurs.....

Autres dettes.....

Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs.....	5 956
Dettes fiscales et sociales.....	19 395
Autres dettes	22 119

Produits constatés d'avance :

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION DES VENTES DE BIENS ET SERVICES

Par catégorie	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Frais de siège facturés aux UFA	288 584	369 455	100,00	100,00
Total	288 584	369 455	100,00	100,00

Par secteur géographique	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Total				

VENTILATION DES RESSOURCES HORS VENTES DE BIENS ET SERVICES

	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Cotisations	500	90	74,25	100,00
Subventions	173		25,75	
Concours publics				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs et donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Ventes de dons en nature				
Parrainages				
Autres ressources				
Total	673	90	100,00	100,00

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES****Méthode de valorisation des contributions volontaires figurant au compte de résultat.**

Nature	Modalités de recensement et de valorisation

Informations sur les contributions volontaires ne figurant pas au compte de résultat.Motifs de la non comptabilisation :

Nature	Valorisation

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)***MONTANTS RELATIFS AUX LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE*****Produits**

Montant perçu au titre d'assurances-vie

Montant de la rubrique "Legs, donations"

Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations

Total des produits**Charges**

Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Reports en fonds reportés liés aux legs et donations

Total des charges***FRAIS DE DEVELOPPEMENT***

Frais de développement comptabilisés en charge au cours de l'exercice

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**Honoraires des commissaires aux comptes**

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	5 460	
Honoraires afférents aux services autres que la certification		
Total	5 460	

**NATURE DES PRODUITS ET CHARGES INSCRITS EN RESULTAT EXCEPTIONNEL
AU COURS DE L'EXERCICE**

[illegible][illegible]

Crédit d'impôts	Montant
Crédit d'impôt recherche	
Total	

